

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 180.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018.

(En milliers de dinars)	Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Juin-18	Juin-17	Déc.-17
1 - Produits d'exploitation bancaire	135 622	108 010	253 939	201 636	420 949
Intérêts	95 759	68 013	179 218	135 638	296 530
Commissions en produits	15 098	13 902	29 661	26 780	54 858
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	24 765	26 095	45 060	39 218	69 561
2 - Charges d'exploitation bancaire	53 095	38 357	101 253	73 546	152 404
Intérêts encourus	52 489	38 062	100 250	72 902	150 653
Commissions encourues	606	295	1 003	644	1 751
3 - Produit Net Bancaire	82 527	69 653	152 686	128 090	268 545
4 - Autres produits d'exploitation	118	228	182	339	1 177
5 - Charges opératoires	24 051	20 207	50 156	41 579	84 455
Frais de personnel	16 725	15 508	35 565	32 466	66 140
Charges générales d'exploitation	7 326	4 699	14 591	9 113	18 315
6 - Structure du portefeuille au bilan			925 544	737 775	756 701
Portefeuille titres commercial			506 226	363 547	404 773
Portefeuille titres d'investissement			419 318	374 228	351 928
7 - Encours net des crédits (1)			4 353 908	3 902 145	4 157 758
8 - Encours des dépôts			3 639 947	3 310 305	3 450 091
Dépôts à vue			1 409 016	1 246 858	1 306 478
Dépôts d'épargne			1 201 949	1 009 698	1 103 856
Dépôts à terme			1 028 982	1 053 749	1 039 757
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			460 766	250 136	346 805
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			728 779	664 831	664 831

Les chiffres de juin 2017 sont présentés conformément au rapport des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire de juin 2017.

(1) L'encours des crédits fin juin 2018 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat en attente d'affectation.

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE

ARRETES AU 30 JUIN 2018

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2018 :

A la fin du 2eme trimestre 2018, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+11,6%**, passant de **3.902.145** mille dinars au 30/06/2017 à **4.353.908** mille dinars au 30/06/2018. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+10%** passant de **3.310.305** mille dinars au 30/06/2017 à **3.639.947** mille dinars au 30/06/2018. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+19%** et des dépôts à vue de **+13%** entre Juin 2017 et Juin 2018.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **84,2%** passant de **250.136** mille dinars fin Juin 2017 à **460.766** mille dinars à fin Juin 2018 et ce suite aux nouveaux tirages effectués par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+25,9%** pour atteindre **253.939** mille dinars au 30/06/2018 contre **201.636** mille dinars au 30/06/2017. Cette progression concerne les intérêts **+32,1%**, les commissions **+10,8%** et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **+14,9%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+37,7%** passant de **73.546** mille dinars au 30/06/2017 à **101.253** mille dinars au 30/06/2018. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 2eme trimestre 2018 un montant de **152.686** mille dinars, contre **128.090** mille dinars à la fin du 2eme trimestre 2017, soit une progression de **+19,2%**.

• **Les charges opératoires** ont augmenté de **+20,6%** pour atteindre **50.156** mille dinars au 30/06/2018 contre **41.579** mille dinars au 30/06/2017. Elles sont décomposées comme suit :

- *Charges du personnel pour un montant de **35.565** mille dinars, en augmentation exceptionnelle de **9,5%**.*
- *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **14.591** mille dinars contre **9.113** mille dinars en 2017, soit une augmentation de **60,1%**. Ces charges tiennent compte d'une contribution proratée de **4.248** mille dinars au fonds de garantie des dépôts, au titre de l'exercice 2017, payable en 2018.*